



JUSTICE



IMPOSER  
LE FRANÇAIS  
EN MILIEU  
MINORITAIRE

▶ 2

JUSTICE



AUTOCHTONES  
UNE  
SOUVERAINETÉ  
AMBIGÛE

▶ 3

ÉDUCATION



LA RELÈVE  
DU BARREAU  
EST EN MARCHÉ

▶ 5

FRANCOPHONIE



RADIO CITÉ  
UN NOUVEAU  
CAPITAINE

▶ 17

CHRONIQUE  
JARDINAGE



PROTÉGEZ LES  
POLLINISATEURS

▶ 23



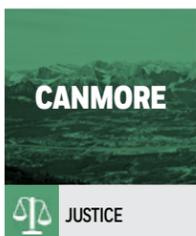
SPÉCIAL FINISSANTS  
FÉLICITATIONS À CETTE JEUNESSE  
QUI FAIT VIBRER LA FRANCOPHONIE !





↑ (De gauche à droite) M<sup>e</sup> Mark Power, Julie Thorburn la juge à la Cour d'appel de l'Ontario, M<sup>e</sup> Morgan McClelland, procureure de la Couronne en Alberta et M<sup>e</sup> Caroline Magnan. Photo : Gabrielle Audet-Michaud

## ASYMÉTRIES PERSISTANTES DANS L'ACCÈS À UN PROCÈS DANS LA LANGUE OFFICIELLE DE SON CHOIX



« TOUT COMME LE TERRAIN IMPRÉVISIBLE DES ROCHEUSES, NOUS FAISONS SOUVENT FACE À DES OBSTACLES INATTENDUS DANS NOTRE QUÊTE DE PLEINE RECONNAISSANCE DE NOS DROITS LINGUISTIQUES. »  
M<sup>e</sup> Caroline Magnan



GABRIELLE AUDET-MICHAUD  
JOURNALISTE



Les récents développements en matière de droits linguistiques ont été au cœur des discussions lors du congrès conjoint de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) et de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) qui s'est tenu à Canmore les 31 mai et 1er juin derniers. L'accès à la justice pour les francophones en milieu minoritaire était au centre des préoccupations.

« Tout comme le terrain imprévisible des Rocheuses, nous faisons souvent face à des obstacles inattendus dans notre quête de pleine reconnaissance de nos droits linguistiques », a mis en perspective M<sup>e</sup> Caroline Magnan, professeure adjointe et directrice du programme pan-canadien de common law en français à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Cette dernière animait un panel de discussion réunissant la juge à la Cour d'appel de l'Ontario, Julie Thorburn, M<sup>e</sup> Mark Power et M<sup>e</sup> Morgan McClelland, procureure de la Couronne en Alberta, en matinée du 31 mai, devant un public composé d'avocats, de juristes et d'étudiants en droit.

La clause nonobstant (disposition de dérogation), qui permet de déroger à certains droits et libertés garantis par la Charte canadienne, et l'article 23 concernant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité ont notamment été abordés lors des discussions.

Mais c'est surtout la décision récente de la Cour suprême de réaffirmer le droit à un procès dans la langue officielle de son choix qui a captivé l'attention. En effet, au début du mois de mai, le plus haut tribunal au pays a ordonné la tenue d'un nouveau procès en français pour un homme accusé d'agression sexuelle en Colombie-Britannique. Ce dernier, condamné en 2019 à une peine de 90 jours, affirmait ne pas avoir été informé de son droit d'être jugé en français.

« [Franck Yvan Tayo Tompouba] n'a jamais été avisé de ses droits linguistiques. En vertu de l'article 530 du Code criminel [...], il incombe aux participants du système de justice de veiller à l'application du paragraphe 530, mais le fardeau ultime tombe au juge de première instance devant qui l'accusé comparaît, ce qui n'a pas été fait ici », a résumé M<sup>e</sup> McClelland.

**UNE DÉCISION QUI RÉITÈRE CERTAINS PRINCIPES**  
La cause a d'abord été portée devant la Cour d'appel qui a jugé que, malgré ce

«manquement», la preuve ne permettait pas de déterminer si l'accusé aurait effectivement opté pour un procès en français s'il en avait eu l'occasion.

La décision de la Cour suprême est cependant **sans équivoque** : ce n'est pas à l'accusé de démontrer la violation de son droit fondamental. Le juge de première instance aurait dû veiller à ce que l'accusé en soit dûment informé. Un manquement à cette obligation d'information constitue une erreur de droit passible d'une intervention de la Cour d'appel, a conclu le juge en chef Wagner.

En bref, «on présume que ce droit est si important, d'une valeur si capitale, que s'il était violé, il faudrait tenir un nouveau procès pour remédier à l'injustice. Le fait que le [premier] procès ait tout de même été équitable, que l'accusé ait présenté une défense, que ce n'est pas une justification assez grande pour ce genre de violation », a mentionné l'avocate.

D'après elle, cette décision illustre à quel point le plus haut tribunal au pays accorde une importance «primordiale» aux droits linguistiques. «Ce n'est pas nouveau, la Cour suprême s'était prononcée sur le caractère fondamental de l'article 530 en 1999 dans l'arrêt Beaulac», a-t-elle rappelé.

Dans une affaire similaire, le Franco-Colombien Jean Victor Beaulac avait obtenu un nouveau procès après avoir été déclaré coupable de meurtre prémédité puisque son droit à être jugé dans la langue officielle de son choix avait été violé. «Le juge en chef [Wagner] a cité Beaulac 22 fois dans les 53 paragraphes de sa décision. C'est un peu comme s'il disait : "Est-ce qu'on n'avait pas été assez clair?" », a ajouté Morgan McClelland avec une pointe d'humour.

### ENCORE DES OBSTACLES À SURMONTER

Si l'application de l'article 530 semble poser autant de difficultés sur le terrain, c'est en partie parce que les provinces anglophones tardent à adopter des mesures accommodantes pour s'y conformer.

Avant décembre 2022, le code de conduite de la Law Society of Alberta, organe de régulation provincial, autorisait notamment les avocats à utiliser des interprètes pour garantir les droits linguistiques de leurs clients.

«Quand l'accusé veut témoigner, on ne veut pas prendre le risque que ses mots soient déformés avec un interprète ou que l'intention de ses paroles soit changée. Les langues sont tellement nuancées », a analysé la procureure. Les juristes albertains ont désormais l'obligation d'informer leurs clients sur leur droit de procéder dans la langue officielle de leur choix.

D'autres avancées sont en cours en Alberta bien que ce ne soit toujours pas un réflexe pour les juges de première instance de demander aux accusés s'ils ont été avisés de leurs droits linguistiques. «Cette fin de semaine, un juge a demandé à un accusé avec un nom irlandais, comme le mien, s'il avait été avisé de son droit. C'est l'exception, pas la norme.»

En contraste, a mentionné l'avocate, les Territoires du Nord-Ouest se démarquent comme une référence en la matière. Dans cette région, les juges prennent toujours soin d'informer «systématiquement» les accusés de leur droit de procéder dans la langue officielle de leur choix, une pratique qui «devrait» inspirer d'autres juridictions.

«Ça doit devenir un réflexe des juges de première instance partout au pays, au moment de fixer la date d'un procès. En ce moment, de ce que j'observe, on communique rarement les droits linguistiques », a souligné Morgan McClelland.

### LES TECHNOLOGIES À LA RESCOURS

Pour améliorer l'accès à des procès dans les deux langues officielles, le recours à la technologie et aux diverses méthodes de visioconférence pourrait également être envisagé, a suggéré la juge Julie Thorburn lors du panel de discussion. Une idée qui a semblé faire son chemin parmi l'assistance. «Je me demande aussi, d'un autre côté, si ça pourrait nuire à la qualité de la justice et créer encore plus d'asymétries», a-t-elle cependant nuancé.

M<sup>e</sup> Shannon Gunn Emery, une avocate de la défense en Alberta, a pris la parole pour répondre aux interrogations de la juge Thorburn. Bien qu'elle envisage, elle aussi, certains défis, elle est néanmoins convaincue que la technologie peut être exploitée de manière positive pour améliorer l'accès à la justice dans des régions du Canada où le français est moins répandu.

«On peut avoir des inquiétudes sur le manque d'humanité quand les choses sont virtuelles, [mais] j'ai participé à un procès de douze semaines qui s'est déroulé complètement en ligne et en français avec deux accusés qui habitent au Québec et ça s'est très bien déroulé », a-t-elle fait valoir.

Une autre juriste présente lors de l'événement a souligné l'efficacité de la visioconférence dans les affaires d'agression sexuelle, notamment lorsque des enfants doivent témoigner en dehors de la salle d'audience.

«Si l'on peut constater que c'est une bonne façon pour les enfants de témoigner dans des procès aussi importants, je pense que cela peut être envisagé dans d'autres types de dossiers », a-t-elle affirmé.

Au-delà des outils technologiques mis en place pour améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, la question la plus pressante demeure de garantir une équité à travers les provinces, afin que tous les accusés soient informés de leurs droits linguistiques, a rappelé M<sup>e</sup> McClelland.

Cette symétrie doit être l'objectif envisagé. «Je ne pense pas quand on est rendu là avec la technologie parce qu'on est toujours pris avec cet enjeu de base qui est le manque de connaissance de ses droits », a-t-elle conclu. ▲

« IL INCOMBE AUX PARTICIPANTS DU SYSTÈME DE JUSTICE DE VEILLER À L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 530. »  
M<sup>e</sup> McClelland

« QUAND L'ACCUSÉ VEUT TÉMOIGNER, ON NE VEUT PAS PRENDRE LE RISQUE QUE SES MOTS SOIENT DÉFORMÉS AVEC UN INTERPRÈTE OU QUE L'INTENTION DE SES PAROLES SOIT CHANGÉE. LES LANGUES SONT TELLEMENT NUANCÉES. »  
M<sup>e</sup> McClelland

Les opinions exprimées par les juristes cités dans cet article sont les leurs et ne reflètent pas nécessairement celles de leurs employeurs.



↑ L'accompagnatrice culturelle Chantale Ethier a présenté une cérémonie d'ouverture au congrès. Photo : Gabrielle Audet-Michaud

## EXPLOITATION DES RESSOURCES : DES ACCORDS MITIGÉS POUR LES AUTOCHTONES

Les ententes promulguées entre les entreprises privées et les nations autochtones pour le développement de projets d'exploitation et d'extraction des ressources devraient normalement profiter aux deux parties impliquées. Mais la réalité sur le terrain est souvent bien différente.

IJL -  
RÉSEAU.PRESSE  
- LE FRANCO



GABRIELLE AUDET-MICHAUD  
JOURNALISTE

Les ententes sur les répercussions et avantages autochtones (ERA) prennent naissance lorsqu'une entreprise privée souhaite développer un projet énergétique ou d'extraction en territoire autochtone. «Par exemple, ça peut être de construire une mine ou de faire passer un oléoduc», explique M<sup>e</sup> Logan Stack lors du panel sur les droits autochtones tenu en marge du congrès conjoint de l'Association de juristes d'expression française de l'Ontario et l'Association de juristes d'expression française de l'Alberta.



↑ M<sup>e</sup> David Taylor (gauche) animait le panel lors duquel M<sup>e</sup> Logan Stack, M<sup>e</sup> Justine Mageau et M<sup>e</sup> Benoît Amyot (droite) se sont exprimés. Photo : Gabrielle Audet-Michaud



↑ M<sup>e</sup> Logan Stack a participé au panel sur les droits autochtones tenu en marge du congrès conjoint de l'Association de juristes d'expression française de l'Ontario et l'Association de juristes d'expression française de l'Alberta. Photo : Gabrielle Audet-Michaud

À la base, ni l'État ni le promoteur ne sont tenus d'obtenir le consentement des communautés autochtones pour aller de l'avant lors de telles initiatives, notamment parce que les réserves sont des parcelles de terre détenues par la Couronne. Cependant, depuis les années 1990, les entreprises ont pris l'habitude de s'entendre avec les nations autochtones avant de lancer certains projets.

Elles proposent alors aux gouvernements autochtones de conclure des ERA, conçues pour offrir aux communautés des compensations financières, des possibilités d'emploi et parfois même des stratégies de protection de

l'environnement. En échange, les entreprises obtiennent l'autorisation formelle d'exploiter les ressources situées sur les terres autochtones.

Ce mécanisme, en apparence simple, cache toutefois une **facette** plus sombre. Si à première vue les ERA semblent prometteuses et se présentent même comme des outils susceptibles de mener vers «l'autodétermination des peuples autochtones», elles comportent des désavantages significatifs, ajoute M<sup>e</sup> Stack. «Les compensations proposées sont offertes à un prix», dit-il.

### ACHETER LE SILENCE

Mise à part la «destruction environnementale» à laquelle une nation autochtone doit consentir, de telles ententes cherchent avant tout à obtenir le silence des communautés. Par exemple, elles interdiront à ses membres d'engager dans des actions susceptibles de ralentir le projet, «comme des manifestations» ou des entrevues médiatiques. Parfois, elles exigeront même que le gouvernement autochtone décourage toute initiative qui pourrait entraver le projet.

Les ententes sont aussi souvent assorties d'une clause de confidentialité, permettant aux entreprises de minimiser les risques de retombées négatives liées à un projet d'exploitation.

«Depuis les années 1990, des centaines d'ERA ont été conclues pour des projets. Plus de 400 sont dans le secteur minier à lui seul. [...] Cela devrait soulever certaines inquiétudes parce qu'une ERA n'est pas simplement un contrat commercial traditionnel», explique M<sup>e</sup> Stack.

En outre, souligne l'avocat, ce genre de contrats provoque un «chevauchement» clair «entre le droit public et privé». En quelque sorte, les gouvernements provinciaux et fédéraux peuvent minimiser leurs obligations constitutionnelles à travers les ERA. «Par l'entremise de ces accords, le secteur privé vient [...] combler la négligence de l'État envers les nations autochtones.»

Pour mettre en œuvre leur projet, des entreprises privées s'engagent, entre autres, à rendre des services qui seraient habituellement fournis par

l'État, «que ce soit la mise en place de programmes d'éducation ou la construction d'infrastructures». Ces promesses sur papier et «les avantages que la communauté

reçoit en réalité lors de leurs exécutions» peuvent cependant différer.

«Il faut songer à comment adapter le droit des contrats, pas pour avoir quelque chose de parfait [...], mais pour intégrer les perspectives autochtones. Il y a clairement un manque de protection juridique pour la partie autochtone lors des négociations [...] Cela pose un problème majeur», analyse M<sup>e</sup> Stack.

Il demeure difficile de comptabiliser le nombre d'ERA conclues en Alberta, notamment «en raison des clauses de confidentialité propres à ces contrats», ajoute-t-il. Des recherches effectuées par la rédaction ont cependant permis de conclure que de nombreuses ententes ont été effectuées dans le nord de la province pour des opérations majeures d'extraction et de raffinage des sables bitumineux.

Plus d'une quarantaine d'ERA ont également été conclues lors du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain, alors que soixante-dix communautés se sont entendues dans le cadre du projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, un autre oléoduc qui traverse l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. ▲

### GLOSSAIRE

#### FACETTE

Un côté, un aspect

IL Y A CLAIREMENT UN MANQUE DE PROTECTION JURIDIQUE POUR LA PARTIE AUTOCHTONE LORS DES NÉGOCIATIONS.»  
M<sup>e</sup> Logan Stack

## LA CLAUSE NONOBTANT MENACE-T-ELLE LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE?

La fameuse clause nonobstant, l'article 33 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, permet aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de déroger pour une période renouvelable de cinq ans à certains droits et libertés garantis, notamment les libertés fondamentales, les droits juridiques et les droits à l'égalité.

**P**renant la parole, le 31 mai dernier à Canmore (Alberta), lors du congrès conjoint de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) et de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA), la juge Julie Thorburn, de la Cour d'appel de l'Ontario, a expliqué le fonctionnement de ce qui est connu comme la clause nonobstant – ou clause dérogatoire – et a précisé le rôle des juges dans ce genre de litiges.

### POUR ET CONTRE LA CLAUSE DÉROGATOIRE

Selon la juge Thorburn, l'utilisation de la clause dérogatoire est controversée, car ses détracteurs affirment qu'elle porte atteinte à des droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*, tandis que ses partisans la considèrent comme un garde-fou démocratique contre la possibilité d'excès judiciaires.

Une éventuelle utilisation fédérale de la clause dérogatoire soulève des questions difficiles, particulièrement en droit pénal et en droit

de l'immigration. Il est évident que plusieurs des droits garantis par la Charte dont jouissent les défendeurs criminels produisent des résultats judiciaires qui sont exceptionnellement controversés.

Si la clause dérogatoire est perçue comme un moyen d'échapper à ces controverses, des politiciens fédéraux pourraient être tentés d'y recourir. « Il est donc important que les législateurs et leurs avocats comprennent le rôle de la cour à résoudre ces défis », affirme le juge.

À cet effet, elle rappelle que, dans notre démocratie constitutionnelle, la cour a quatre rôles essentiels : être un arbitre indépendant et impartial, sauvegarder l'ordre constitutionnel, maintenir un système juridique cohérent et insuffler la confiance dans le système juridique.

Un participant, en provenance de la grande région de Toronto, a commenté l'allocution qu'il venait d'entendre. Ex-président de l'AJEFO et juge à la retraite, Tory Colvin craint pour l'avenir si des politiciens désireux de bénéficier de l'appui d'électeurs ayant une mentalité de lyncher des suspects s'aventurent à suspendre les droits juridiques des accusés. Il cite en exemple le cas de Umar Zameer, accusé d'avoir commis le meurtre d'un agent du Service de police de Toronto.



↑ Quelques participants de la grande région de Toronto au congrès conjoint de l'AJEFO et de l'AJEFA : Tory Colvin (ex-président de l'AJEFO), Denis Frawley (vice-président de la section des juristes d'expression française en common law de l'Association du Barreau canadien), Liliane Tshiana Kalonji (Centre juridique des femmes), Cindy Martel (Barreau de l'Ontario), la juge Julie Thorburn, Naaila Sangrar (nouvelle présidente de l'AJEFO) et Vicky Ringuette (présidente sortante de l'AJEFO). Photo : Gérard Lévesque - l-express.ca

### INTERDIRE LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE?

Le premier ministre Doug Ford avait critiqué la mise en liberté provisoire de l'accusé. Il réclamait que la loi soit modifiée pour l'interdire.

Le 21 avril dernier, cet accusé a été acquitté. Ainsi, dans ce cas, l'utilisation de la clause dérogatoire aurait eu comme conséquence qu'une personne innocente aurait passé trois ans en prison, ce qui l'aurait notamment empêché d'exercer sa profession de comptable et de soutenir financièrement sa famille.

### ÉLIMINER LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE?

Tory Colvin s'interroge si, dans notre société libre et démocratique, la présomption d'innocence risque d'être éliminée dans les cas d'une accusation de meurtre d'un policier. Il

ne peut s'imaginer que des politiciens territoriaux, provinciaux ou fédéraux oseraient suspendre des droits fondamentaux pour cinq ans et même récidiver de cinq ans en cinq ans. ▲

### GLOSSAIRE

#### LYNCHER

Accuser, mettre à mort quelqu'un sans jugement régulier



JUSTICE

IJL -  
RÉSEAU.PRESSE  
- L-EXPRESS.CA

GÉRARD LÉVESQUE  
JOURNALISTE

UN AVENIR PROMETTEUR DEVIENT

**POSSIBLE**

IS A FUTURE IN FRENCH HERE AT HOME

Obtenez votre baccalauréat, maîtrise, ou doctorat en français au campus francophone de l'Université de l'Alberta.

Visitez [UAB.CA/CSJ](http://UAB.CA/CSJ)

CAMPUS SAINT-JEAN



UNIVERSITÉ  
DE L'ALBERTA



↑ Le procès simulé avait lieu à la Cour provinciale de l'Alberta à Calgary. Photo : Gabrielle Audet-Michaud



↑ Ils ont été plusieurs à être appelés à la barre. Photo : Gabrielle Audet-Michaud

# DES ÉLÈVES FRANCOPHONES SE GLISSENT DANS LA PEAU D'AVOCATS

Des élèves du secondaire de l'École de la Rose sauvage ont vécu une immersion hors du commun le 28 mai dernier en participant à un procès criminel fictif au palais de justice de Calgary. Organisée dans le cadre de leur cours de droit, cette simulation en français leur a permis de plonger au cœur du système juridique albertain.



IJL -  
RÉSEAU.PRESSE  
- LE FRANCO



GABRIELLE AUDET-MICHAUD  
JOURNALISTE



↑ Procureur de la Couronne, avocat de la défense, accusé, policier, témoin, les élèves de l'École de la Rose sauvage ont incarné divers rôles lors du procès simulé. Photo : Gabrielle Audet-Michaud

Une certaine fébrilité régnait dans la salle à quelques minutes du début de la séance. Les rires nerveux et les murmures ont cependant été interrompus rapidement par l'entrée en scène de la juge April Grosse, qui siège habituellement à la Cour d'appel de l'Alberta. Cette dernière, rassurante, a invité l'assistance à s'asseoir.

«On essaie d'être aussi réalistes que possible, mais on doit changer certains détails pour avoir un procès qui dure seulement quelques heures», a-t-elle rappelé d'entrée de jeu.

Dans les rôles de procureur de la Couronne, d'avocat de la défense, d'accusé et de témoin, les élèves ont rapidement pris leur place et donné vie à un scénario inventé de toutes pièces. La plaignante, victime d'un vol de souliers avec voies de fait, a été appelée à la barre et longuement questionnée par les deux camps qui avaient préparé leur interrogatoire et leur contre-interrogatoire «avec rigueur».

Vraisemblablement, a relaté Marc Fecteau, enseignant à la Rose

sauvage, les deux équipes ont fait un «travail remarquable pour aller chercher des éléments techniques et créer des preuves». C'est peut-être aussi ce qui a contribué au verdict non unanime qu'a finalement rendu le jury en fin d'avant-midi.

«Ça fait six ans que je donne le cours de droit et ce sont les deux meilleures équipes que j'ai vues. Les avocates ont été très agressives. Elles voulaient gagner», a-t-il mentionné.

Ce dernier a travaillé en étroite collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) pour concrétiser la tenue de la simulation. Il a aussi enseigné certaines notions juridiques de base à ses élèves pour les préparer en vue du jour J. «C'est beaucoup de travail et ils sont évalués, alors ils prennent ça au sérieux.» Six élèves ont participé activement à la simulation, tandis que six autres ont siégé au jury.

## UNE COLLABORATION BIEN ACCUEILLIE

L'avocate criminaliste Kim Arial a aussi offert un coup de pouce pour appuyer les deux équipes dans la préparation des interrogatoires, des contre-interrogatoires et des plaidoiries présentées en fin de procès. «Ils ont bien fait ça. Les deux avocates ont mis beaucoup de temps à se préparer et à écouter mes conseils, je suis très fière», a-t-elle décrit.

M<sup>e</sup> Arial a même poursuivi son travail de mentor jusque dans la salle du tribunal où elle a offert ses conseils lors de certains moments décisifs du procès. «J'ai essayé d'être juste. Il y a eu des témoignages qui sont sortis différemment de ce à quoi les élèves s'attendaient, mais ils se sont ajustés.»

Isabelle Normandeau, une élève de onzième année qui jouait le rôle de l'accusée, a été étonnée par certains rebondissements du procès, mais surtout par le verdict du jury qui n'a pas tranché en faveur de la défense. «Je suis un peu déçue parce qu'on a quand même travaillé très fort et notre avocate avait



LES AVOCATES ONT ÉTÉ TRÈS AGRESSIVES. ELLES VOULAIENT GAGNER.»  
Marc Fecteau



ILS ONT BIEN FAIT ÇA. LES DEUX AVOCATES ONT MIS BEAUCOUP DE TEMPS À SE PRÉPARER ET À ÉCOUTER MES CONSEILS, JE SUIS TRÈS FIÈRE.»  
M<sup>e</sup> Kim Arial



JE SUIS UN PEU DÉÇUE PARCE QU'ON A QUAND MÊME TRAVAILLÉ TRÈS FORT ET NOTRE AVOCATE AVAIT DES ARGUMENTS VRAIMENT SOLIDES.»  
Isabelle Normandeau



PARTICIPER À UN PROCÈS SANS FORMATION EN DROIT, CE N'EST PAS FACILE, ALORS BRAVO!»  
Audrey Quimper

des arguments vraiment solides», a-t-elle expliqué. Pendant deux mois, les équipes ont consacré au moins une «trentaine d'heures» à la préparation du procès.

Même son de cloche du côté d'Audrey Quimper, avocate de la défense, qui aurait préféré voir le jury prendre une décision unanime. «En même temps, ça veut dire que les deux équipes ont vraiment fait du bon travail», a-t-elle nuancé.

Devant la **stupéfaction** de la salle d'audience face au verdict non unanime, la juge April Grosse a apporté certains éclaircissements. Ce type de conclusion est rare, mais peut survenir lorsque le jury ne parvient pas à se mettre d'accord. «Pour l'accusé, ce verdict aurait pour le moment le même effet qu'un verdict de non-culpabilité», a-t-elle précisé.

La magistrate a tenu à féliciter le travail des élèves en soulignant notamment la qualité et l'habileté de leurs interrogatoires. Selon elle, les deux équipes ont démontré leur compréhension des notions de base du système juridique avec efficacité malgré quelques petites erreurs, telles que l'utilisation de preuves de caractère et de mauvaise moralité qui n'auraient normalement pas été admissibles. «Participer à un procès sans formation en droit, ce n'est pas facile, alors bravo!», a-t-elle ajouté.

## PLAIDER EN FRANÇAIS

Pour ces élèves francophones, l'occasion était bonne pour découvrir les possibilités de carrière juridique dans la langue de Molière. La juge Grosse a rappelé que plusieurs affaires sont entendues en français à Calgary chaque année. «Ce qu'on a fait aujourd'hui, ça se fait 20, même 30 fois par an.»

M<sup>e</sup> Arial a souligné, quant à elle, que les juristes francophones sont encore trop peu nombreux dans la province malgré que leur nombre soit en croissance.

«C'est important de montrer aux jeunes que c'est une voie à envisager, ça peut permettre d'augmenter le [bas-sin] d'avocats et d'améliorer l'accès», a-t-elle conclu. ▲

## GLOSSAIRE

**STUPÉFACTION**  
Grand étonnement

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre dernière édition Plumes jeunesse, «Rencontre avec l'intelligence artificielle», concernant le nom de l'auteur du texte écrit par Mathieu Ceron Garcès en page 9 du journal. L'erreur est humaine et nous nous en excusons. Veuillez découvrir à nouveau son texte dans cette nouvelle et dernière édition papier de votre journal.

**Arnaud Barbet**  
Rédacteur en chef



## MES CONNAISSANCES SUR L'IA

Une IA, c'est un robot qui se trouve dans Google et beaucoup d'autres applications. Les IA sont là pour répondre à tes questions. L'IA N'est PAS un vrai humain; c'est un robot TRÈS intelligent. C'est dans les mains des bonnes personnes, alors on est correct.

L'IA est importante et ça affecte la vie des êtres humains d'une bonne manière. Écouter les adultes ou grands-parents, on dirait que c'est inutile ou qu'elle ne les aide

pas beaucoup. Mais si tu le penses, Google Translate est une IA et beaucoup de personnes au Canada ou d'autres parties dans le monde l'utilisent.

Mon point, c'est que les personnes ont vraiment besoin des IA pour la communication. Je crois que les IA sont une bonne chose, mais elles peuvent avoir des conséquences négatives sur notre société.

**Mathieu Ceron Garcès**  
5<sup>e</sup> année, École Sainte-Jeanne-d'Arc



# Félicitations à nos finissants et finissantes 2024 !



Zayden Bourassa



Kannyn Gauthier



Maxim Lord



Lucius Plamondon



Seth Plamondon



Drayton Romanyshyn



Amylie Schmouth



Mya Schmouth



Sheila Dosso



Alene Kamaledine



Étienne Bourgoïn



Janique Dumont



Mykaela Gaudreault



Xavier Wilson



Jannat El Adouli



Karson Hébert



Rayanna Poulin



Sébastien Culham



Chris Yoan Aman A.



Eric Browne



Julie Howrish



Julien Côté



Kaida Carrière



Lily-Anne Clayton-Cormier



Maria José Barrios Lopez



Matthew Telfer



Nicholas Howrish



Noah Anderberg



Noémie Simard



Patricia Epone Koua Mpoko



Winter Dumonceaux



↑ 103 élèves du FrancoSud, dont 6 de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys ont décroché leur diplôme en juin. Photo : Gabrielle Audet-Michaud

# LE FRANCOSUD CÉLÈBRE LA PLUS GROSSE COHORTE DE SON HISTOIRE

En juin, plus d'une centaine d'élèves ont décroché leur diplôme dans les écoles du **Conseil scolaire FrancoSud** : la cohorte la plus grosse jamais répertoriée. Un succès qui reflète les efforts déployés pour améliorer la rétention des élèves dès la neuvième année dans les établissements scolaires francophones.



JE CONTINUE DE TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES POUR LEUR MONTRER L'IMPORTANCE ET LES AVANTAGES DE RESTER DANS LE SYSTÈME FRANCOPHONE.»

Jean-François Ouellet



GABRIELLE AUDET-MICHAUD  
JOURNALISTE

Un à un, les six diplômés de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys (SMB) ont fait leur entrée dans la paroisse Sainte-Famille de Calgary.

En ce 7 juin, parents, élèves, enseignants et membres de la communauté scolaire étaient rassemblés pour souligner la conclusion du parcours scolaire de ces finissants.

Après la messe célébrée par Mgr Noël Farman, la présidente du FrancoSud, Hélène Emmel, a pris la parole pour saluer la détermination et l'engagement que les élèves ont démontré envers la langue française tout au long de leur scolarité. «Votre choix de préserver votre langue, votre culture et votre identité francophones est à la fois admirable et inspirant. Continuez d'être fiers de vos racines francophones», a-t-elle mentionné.

Les jeunes, visiblement émus, ont également eu l'occasion de remercier leurs familles pour le soutien reçu durant toutes ces années. «J'ai du mal à croire que j'ai franchi la ligne d'arrivée», a notamment confié Luc Sinclair, qui a effectué ses treize années d'études à SMB, dont la maternelle.

Bien que la cohorte de l'École Sainte-Marguerite-Bourgeoys puisse sembler modeste en apparence, son directeur, Jean-François Ouellet, préfère rester positif et mettre ces effectifs en perspective. «Ça fait quatre ans que je suis de retour à SMB et le nombre a augmenté. Avant, on avait une dizaine d'élèves en dix, onze et douzième année. Maintenant, je roule à vingt-quatre, vingt-cinq élèves», explique-t-il.

## LE MODÈLE M À 12 CRITIQUÉ

Il demeure cependant réaliste face aux difficultés de rétention auxquelles SMB

est confrontée, comme le sont plusieurs autres écoles francophones de Calgary. «Je continue de travailler avec les familles pour leur montrer l'importance et les avantages de rester dans le système francophone. Mais je ne peux pas aller contre le fait qu'il y a des idées qui sont ancrées dans leurs esprits», explique-t-il.

Le format de la maternelle à la douzième année sur lequel SMB est basé semble notamment être critiqué par certains élèves qui préfèrent «explorer différentes choses», surtout après la neuvième année. «Beaucoup d'élèves nous quittent alors pour aller dans les grandes écoles secondaires. J'ai des élèves qui ont commencé ici en prématernelle. Quand ils arrivent à l'âge de quatorze ans et que des opportunités se présentent, parfois ils veulent de la variété.»

À l'inverse, le seul autre établissement de Calgary qui offre la douzième année en français, l'École de la Rose sauvage, ne connaît pas les mêmes défis de rétention. En fait, près de la moitié des cent-trois diplômés du FrancoSud cette année proviennent de cette école. Selon Jean-François Ouellet, cela s'explique par le fait que les élèves intègrent l'infrastructure seulement à partir de la septième année. «C'est uniquement une école secondaire», mentionne-t-il.

Une hypothèse appuyée également par la directrice générale du Conseil scolaire FrancoSud, Monique Baker. Au cours des cinq dernières années, dit-elle, l'école a connu une croissance fulgurante de deux cent quarante-trois à quatre cent vingt-cinq élèves, ce qui témoigne de la popularité d'un tel modèle.

«Maintenant que nous savons que ce modèle connaît beaucoup de succès, c'est ce que nous allons reproduire pour le complexe Silverado dans le sud, pour l'école secondaire d'Airdrie et dans le nord de la ville de Calgary, pour le futur complexe scolaire catholique», analyse-t-elle.

Mise à part la question infrastructurelle, d'autres efforts ont également été déployés au cours des dernières années pour améliorer la rétention, notamment en bonifiant la programmation secon-

daire. «La cohorte de cette année démontre que ça a porté fruit», mentionne Mme Baker.

## D'AUTRES OBSTACLES À LA RÉTENTION

Plus récemment, la communauté a été sondée sur ses attentes afin de recueillir des données, toujours pour mieux répondre aux demandes des familles.

Les activités parascolaires, les programmes de sport-études, le désir de faire des études en anglais pour se préparer à l'université semblent tous faire partie des facteurs qui peuvent motiver des élèves à transitionner vers le système anglophone à partir de la dixième année. «Si on pense à la perspective des élèves, ils ont l'impression qu'il y a plus d'options ailleurs, mais on peut offrir les mêmes choses», précise Jean-François Ouellet.

Les parents ont, quant à eux, souvent «des inquiétudes» par rapport à la future adaptation de leurs enfants dans les universités anglophones de la province et préfèrent que cette transition vers l'anglais survienne plus tôt dans leur parcours. Pourtant, rappelle le directeur de l'école SMB, le programme d'anglais enseigné dans les écoles francophones jusqu'en douzième année est «exactement le même qu'à travers le reste de la province».

La directrice de l'École La Vérendrye, à Lethbridge, Sandrine Coronat, comprend les craintes de certains parents par rapport au niveau de langue de leurs enfants, mais estime que celles-ci ne sont pas **avérées**. «C'est totalement faux. Nos élèves francophones se débrouillent même mieux à l'université. Ils sont parfaitement bilingues», mentionne-t-elle.

D'après elle, les écoles francophones jouent un rôle «essentiel» dans la formation des francophones «de demain» et le parcours jusqu'en douzième année est intrinsèquement lié au succès de cette mission. «On se plaint de pénurie d'enseignants, mais c'est à nous de les former. Si on n'amène pas nos élèves jusqu'à la douzième, on passe à côté», revendique-t-elle.



NOS ÉLÈVES FRANCOPHONES SE DÉBROUILLENT MÊME MIEUX À L'UNIVERSITÉ. ILS SONT PARFAITEMENT BILINGUES.»

Sandrine Coronat



LA COHORTE DE CETTE ANNÉE DÉMONTRE QUE ÇA A PORTÉ FRUIT.»

Monique Baker

## EN RÉGION, DES DÉFIS DIFFÉRENTS

Au cours des dernières années, la directrice a donc collaboré avec son conseil scolaire afin de trouver des solutions pour favoriser la rétention à Lethbridge, une ville «où il y a beaucoup de roulement». Ce processus a permis d'améliorer le portrait. Cette année, treize élèves ont décroché leur diplôme, contrairement à des cohortes de trois ou quatre jeunes dans le passé. L'objectif ultime serait d'avoir des cohortes d'une quinzaine d'élèves, ajoute-t-elle.

«On a connu une belle progression. Ce qui se passait autrefois, c'est qu'on gardait souvent les élèves avec des difficultés et on n'en gardait pas beaucoup. Aujourd'hui, on garde nos élèves très forts», relate-t-elle.

Afin d'en arriver là, Mme Coronat a cherché à renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur école et la francophonie. Cela a notamment été facilité avec l'aide des organismes qui sont hébergés au sein du centre communautaire, La Cité des Prairies, où est située l'école.

«L'ACFA de Lethbridge, le Centre d'Appui Familial, le CANAF, cIné-MAGINE offrent tous des activités qui permettent de créer une vie en dehors des murs de l'école. Nos élèves organisent même des activités pour les plus jeunes grâce à l'appui des organismes», explique-t-elle.

Des partenariats ont également été établis avec l'Université de Lethbridge pour proposer des crédits doubles, ainsi qu'un programme de professionnalisation, incluant des cours dispensés par le Olds College et le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT). «Ces initiatives offrent de précieuses options à nos élèves», conclut Mme Coronat. ▲

## GLOSSAIRE

AVÉRÉ  
Confirmé, établi

# FINISSANTS ET FINISSANTES 2024



## SAINT-ALBERT



Moutassim  
Ahmad



Hope  
Anaky



Benn  
Anderson



Destiny  
Bradford



Michel  
Charbonneau



Roch  
Charbonneau



Megane  
Chiasson



Lionnel  
Datte



Isabelle  
Descheneaux



Thierno  
Diallo



Dominic  
Elliott



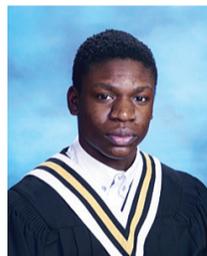
Valeria  
Fonseca Vargas



Gabriel  
Gélinas-Morissette



Light  
Iradukunda



Andrew  
Jeanlys



Gracia  
Mbombo Kabeya



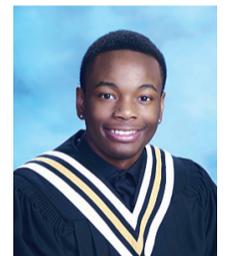
Grace  
Kakou



Aidan  
Leask



Amy  
Legault



Bryan  
Lina



Irene  
Lubala



Ju  
Malo



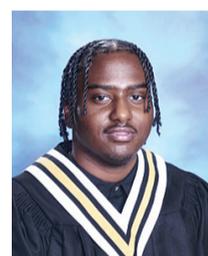
Henri  
Motche



Ethan  
Munger



Allan  
Ngaruko



Ide  
Osman



Annabelle  
Paquet



Christine  
Philippon



Dominique  
Provost



Vincent  
Ricketts



Nicolas  
Robichaud



Annie  
Roy



Carrel  
Rugamba



Pascal  
Rugusha



Gloria  
Sanouvi-Awoga



Andrew  
Saunders



Janelle  
Savoie



Hunter  
Tardif



Hosanna  
Tientcheu



Julie  
Tuelenake



Mary Masha  
Viatkin



Matthew  
Vilcsak



Alicia  
Villeneuve



Sara Joelle  
Yao

Bonne chance dans  
vos futurs projets!



**FORT McMURRAY**



Joshua  
Leger



Farah  
Mouhdi



Sephora  
N'Dah



Catherine  
Policarpio



Sofia  
Sochirca



École des  
Fondateurs

**CAMROSE**



Amyliane  
Richard



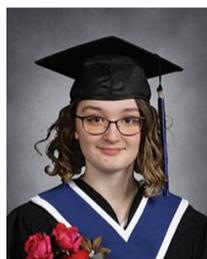
**JASPER**



Charles  
Ederle



Shanti  
Langevin



Alex  
Munn



**RED DEER**



Afnane  
Gach



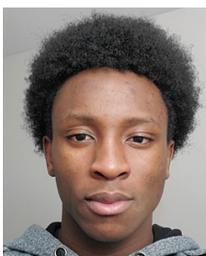
Ya Htoo  
Ta



Ya Say  
Ta



**WAINWRIGHT**



Ivan-Cerol  
Kouassi

**FÉLICITATIONS!**



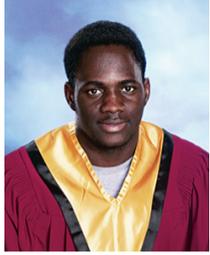
**EDMONTON**



Zidra Omar  
Ali



Marwan  
Belquas



Sambou  
Diallo



Youssef  
El-Chami El-Halabi



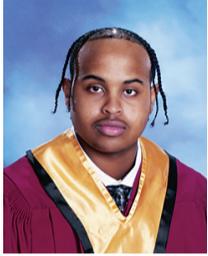
Suad  
Elmi



Adna  
Guedi



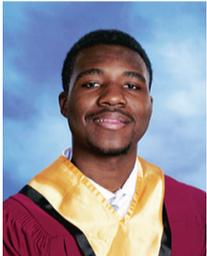
Anna Dia  
Gueye



Choeb Moktar  
Ismaël



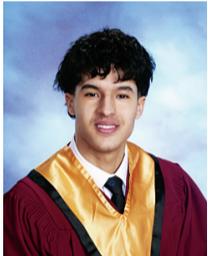
Malak  
Krakria



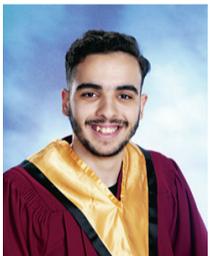
David  
Obama Meka



Houssein  
Omar



Ilyas  
Ouajdouni



Saad  
Qabraoui



Takoua  
Touati



Jahrel Perine  
Touko



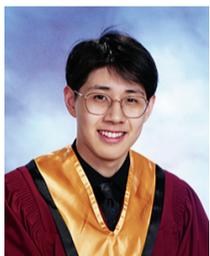
Tania Sheryl  
Trazie



Hidaya  
Youssouf



Zamzam  
Youssouf



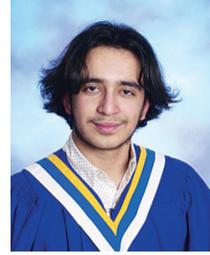
Gavin  
Zhen



**EDMONTON**



Fatima  
Abdrahman



Melek  
Abid



Yann-Kyliann  
Adie



Mahad  
Ali Farah



Rafael  
Amorim



Kouassi Evra  
Attiegoua



Mamadou Alimou  
Bah



Yannick  
Bakayoko



Nicolas  
Bégin



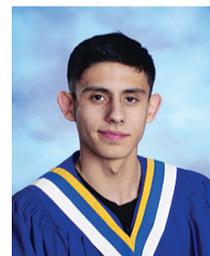
Ekko  
Bertrand



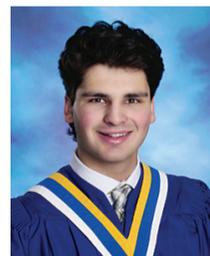
Carl  
Bolduc



Xavier  
Breaux



Steven  
Cardenas Richard



Alec  
Chandra



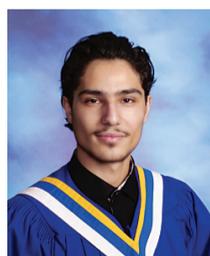
Méganne  
Chiasson Haché



Aurélie  
Dion



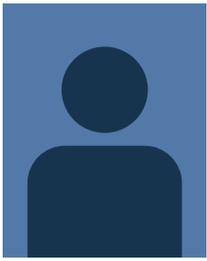
Anaïs  
Doderai



Serage  
El-Zein



Audrey Eto'o



Maria Feza



Florence Flaman



Martin Frechette



Philip Gardener



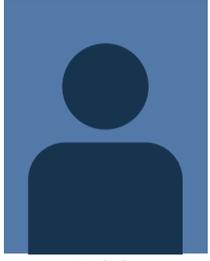
Zely Marissa Chloée Gnahore



Rosie Goulet



Gabrielle Gow



Saleh Hagggar



Cloé Hakizimana



Sacha Heppelle



Chloé Horne



Shekina Iteka



Suzanne Junga



Dan Kabala



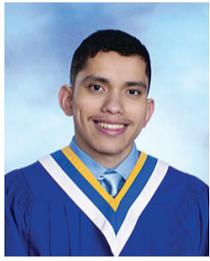
Marc-Antoine Kouadio



Acacia Masengu Kubanay



Nathan Lanteigne



Josué Larios Bonilla



Philippe Lavoie



Daniella Leby



Isabelle Lemay



Royann Li



Émilie Losier



Didier Maalwa



Rhea Maciag-Kelly



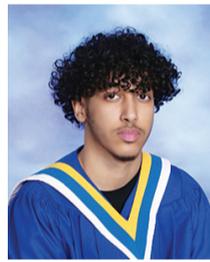
Yasmine Marier



Grace Mfou Eboa



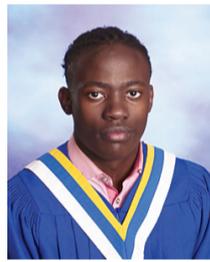
Julien Michaud



Elmamy Mohamed



Klara Nguetche Kuate



Dieudonne Christophe Nguweneza



Ruth Naomi Nianzalé



Awale Nur



Aïka-Milka Nzisabira



Elena Oberg



Jordan Ouellet



Alessandro Pagliericci



Jack Phillips



Alix Reddy Mullins



Cédric René-Bérubé



Alex Richer



Alexandre Richer



Mina Sadek



Vanessa Salloum



Sasha Sévigny



Erika Skaff



Claire Slauenwhite



Léa Slupek



Benjamin Sparks



Nyenty Tabotndang Tabot



Gabrielle Turcotte



Douglas Charles Wachowicz



Gabrielle Watson



Gian Pietro Zorrilla Flores



↑ Daniel Bourgeois.  
Photo : Courtoisie.



↑ Anne-Marie Boucher.  
Photo : Courtoisie.



↑ Denis Labelle.  
Photo : Courtoisie.



↑ Louise Bourgeois.  
Photo : Courtoisie.



↑ Marc Deveau.  
Photo : Courtoisie.



↑ Simon Cloutier.  
Photo : Courtoisie.

## DIFFICILE POUR LES CONSEILS SCOLAIRES FRANCOPHONES D'EXERCER LEURS PLEINS POUVOIRS

D'un bout à l'autre du pays, les conseils scolaires francophones doivent continuellement rappeler aux gouvernements leurs obligations constitutionnelles. Si, théoriquement, les pouvoirs sont clairement entre les mains des communautés, dans les faits, les moyens manquent pour s'en emparer totalement.



ÉDUCATION

FRANCOPRESSE

MARINE ERNOULT  
JOURNALISTE



Les provinces et les territoires ne sont jamais ouverts à accorder plus de pouvoirs aux conseils scolaires en situation minoritaire sans y être forcés», regrette Daniel Bourgeois, chercheur associé de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) et auteur d'un récent rapport qui porte sur le sujet.

Pour «gérer pleinement» l'admission des élèves, les infrastructures, le financement, les programmes ou les ressources humaines, ce sont des allers-retours fréquents devant les tribunaux, déplore de son côté le président de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), Simon Cloutier.

Il évoque des contentieux qui peuvent aller jusqu'en Cour suprême, durer plus de 20 ans et coûter des «sommes astronomiques» en frais juridiques.

La jurisprudence relative à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit pourtant la pleine gestion des conseils scolaires en situation minoritaire.

En vertu des arrêts Mahé (1990) et Cameron-Arsenault (2000) de la Cour suprême, les conseils scolaires doivent exercer huit pouvoirs exclusifs, sans interférence des autorités provinciales ou territoriales.

Ils doivent déterminer eux-mêmes les besoins scolaires de la communauté et l'emplacement des écoles, gérer le transport scolaire, dépenser à leur guise les fonds prévus pour l'instruction, recruter et affecter le personnel enseignant, nommer et diriger le personnel administratif, établir les programmes d'études, conclure les accords pour l'enseignement et les services.

### BATAILLE CONSTANTE DU FINANCEMENT

Simon Cloutier explique que la situation est contrastée aux quatre coins du pays. D'une manière générale, les gouvernements «ont tendance à appliquer la *Charte* dans un esprit restrictif», affirme-t-il.

En Ontario, le président de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO), Denis Labelle, confirme que «plusieurs conseils scolaires éprouvent des difficultés à faire respecter leur droit à la pleine gestion».

Il pointe le manque d'écoles et de ressources financières, dénonce la volonté du gouvernement ontarien d'imposer un nouveau code de conduite et de nouvelles évaluations des directeurs d'éducation.

«Pourquoi vouloir s'impliquer dans notre organisation interne? Cela va à l'encontre de la gestion par et pour les francophones», s'agace-t-il.

L'ACÉPO aimerait par ailleurs jouir d'une plus grande liberté lorsqu'elle négocie des ententes collectives avec les syndicats d'enseignants.



LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES NE SONT JAMAIS OUVERTS À ACCORDER PLUS DE POUVOIRS AUX CONSEILS SCOLAIRES EN SITUATION MINORITAIRE SANS Y ÊTRE FORCÉS.»

Daniel Bourgeois



ICI, LE GOUVERNEMENT COMPREND SES RESPONSABILITÉS JUSQU'À UN CERTAIN POINT; LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME SUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A QUAND MÊME AIDÉ À FAIRE SAISIR AUX PLUS HAUTS ÉCHELONS DU GOUVERNEMENT LEURS OBLIGATIONS CONSTITUTIONNELLES.»

Anne-Marie Boucher

À l'Ouest, la directrice générale de la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA), Anne-Marie Boucher, signale également la bataille constante du financement pour obtenir des équipements et des infrastructures.

«De la maternelle à la sixième année, ça va assez bien, mais au secondaire, c'est là où le bât blesse. On a besoin de plus d'argent pour moderniser les écoles existantes et en construire de nouvelles.»

### DROIT DE REGARD SUR LES CURRICULUMS

Aux yeux de Daniel Bourgeois, au-delà du financement, l'élaboration des programmes d'instruction constitue le «nerf de la guerre». «Ça permet aux conseils de répondre à leur mandat culturel et communautaire, de valoriser l'histoire francophone, de contribuer à l'épanouissement de l'identité.»

Et le chercheur de lancer un pavé dans la marre : «S'il s'agit juste de traduire des programmes de l'anglais, d'enseigner des maths en français, c'est de l'immersion».

Pour l'heure, seul le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), en Nouvelle-Écosse, a osé s'emparer de la question. Depuis 2001, grâce à des fonds provinciaux, six professionnels élaborent des curriculums, «adaptés à la réalité des francophones en situation minoritaire, ouverts à la francophonie canadienne et internationale», d'après le directeur du secteur de l'apprentissage, Marc Deveau.

Ailleurs au pays, les conseils scolaires doivent négocier les contenus des curriculums avec les ministères de l'Éducation.

Dans certaines provinces, comme en Ontario ou à l'Île-du-Prince-Édouard, ils ont un droit de regard et sont systématiquement consultés. Des enseignants francophones font partie des équipes ministérielles qui conçoivent et révisent les programmes.

La Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) a aussi un droit de regard pour intégrer l'identité et la culture franco-ténoises, «mais de façon simplifiée», précise sa directrice générale, Yvonne Careen, qui aimerait «que ce soit beaucoup plus étendu».

En revanche, depuis trois ans, les conseils scolaires franco-albertains ont maille à partir avec le gouvernement provincial en pleine révision des curriculums. Ils ont dû monter au créneau pour faire modifier les programmes de français, de littérature et d'études sociales «qui ne comportaient pas assez de perspectives francophones», explique Anne-Marie Boucher.

### TRAVAIL DE LONGUE HAINE

«Il faut toujours revenir pour insister, car la première version ne répond ja-

**Projet diversité féminine DFD**  
Un projet qui donne de la visibilité aux femmes artistes autochtones, métisses et noires francophones.

Jusqu'au 15 juillet le musée présente En trois volets, vingt-sept œuvres de notre collection.

Heures d'ouverture : mer, jeu et ven de 10h30 à 17h (fermé pour l'heure du midi)  
No. 116, 8627 rue Marie-Anne Gaboury  
Edmonton (AB) T6C 3N1  
Contactez-nous : info@wamsoc.ca | 780 803 2016 | wamsoc.ca

**BESOIN D'INFORMATION JURIDIQUE?**  
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER!

Par téléphone Sans frais 1 844 266-5822  
Par courriel question@infojuri.ca

Services de notaire public gratuits à Calgary et Edmonton

**La santé en français: Essentiel!**

780-466-9816  
rsa-ab.ca  
8627, rue Marie-Anne-Gaboury  
Bureau 304A  
Edmonton Alberta T6C 3N1

Tout pour améliorer l'accès aux services de santé en français

**DR. CLAUDE BOUTIN ORTHODONTIST**  
**wired wireless**

**Dr Claude Boutin**  
B.Sc., D.D.S., D. Ortho., F.R.C.E.  
Spécialiste certifié en orthodontie

- Orthodontie pour les enfants et les adultes
- Services en français
- Cabinets de traitement privés et modernes
- Technologie de pointe
- Aucune référence nécessaire

Tél. : (403) 284-5202  
www.drboutin.com

**Market Mall Executive Professional Centre**  
Suite 124 – 4935 40 Avenue N.O.  
Calgary, AB T3A 2N1

mais à nos besoins, déplore la Franco-Albertaine. Mais le ministère a fini par être à l'écoute, ils ont procédé à des changements positifs.»

Selon elle, la FCSFA a déjà songé à prendre en main les curriculums. Cependant, face à l'ampleur de la tâche et à la pénurie d'enseignants capables de mener à bien un tel ouvrage, l'organisme a vite renoncé.

Même son de cloche du côté des Territoires du Nord-Ouest. «Avec une toute petite équipe, nous n'avons ni la capacité ni les moyens de le faire, il faudrait sortir des enseignants des salles de classe», relève Yvonne Careen.

«Il y a une certaine peur à travers le pays, car c'est un gros fardeau qui demande beaucoup de ressources humaines et financières», confirme Daniel Bourgeois.

«Il y a aussi un défi d'accès à des ressources pédagogiques en français, beaucoup moins nombreuses qu'en anglais», complète Louise Bourgeois, professeure d'éducation à l'Université Laurentienne, en Ontario.

Quel que soit leur degré de gestion, les conseils scolaires témoignent d'un travail de longue haleine pour conscientiser les autorités.

«Nous échangeons de manière constructive avec le ministre de l'Éducation toutes les deux semaines, partage Denis Labelle. Mais nous devons

constamment rappeler le besoin de garantir une expérience éducative équivalente entre les systèmes francophones et anglophones.»

«Ici, le gouvernement comprend ses responsabi-

tés jusqu'à un certain point; la décision de la Cour suprême sur la Colombie-Britannique a quand même aidé à faire saisir aux plus hauts échelons du gouvernement leurs obligations constitutionnelles», poursuit Anne-Marie Boucher en Alberta.

Ce jugement a réaffirmé, en 2020, que les financements des systèmes anglophone et francophone doivent permettre une éducation de qualité équivalente. Reste à faire suffisamment confiance aux conseils scolaires pour dépenser cet argent comme ils le souhaitent. ▲



#### GLOSSAIRE

##### ÉCHELON

Stade, niveau d'une organisation, d'une administration

## Vous savez que nous finançons



## Saviez-vous que nous finançons



FAC finance les agroentreprises comme la vôtre

Si vous fabriquez ou vendez des intrants, de la machinerie, de l'équipement ou encore offrez des services qui font rouler l'industrie agricole ou agroalimentaire, nous sommes là, pour vous.

[fac.ca/Agroentreprise](http://fac.ca/Agroentreprise)



AGROENTREPRISE | INTRANTS | FABRICATION

## Des soins pour vous, dans la langue de votre choix.

Composez le 811 pour obtenir en français des conseils en matière de santé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ou pour accéder à des soins virtuels.

Ayez recours à des services d'interprétation en français dans tous les points de services de AHS.

[ahs.ca/francais](http://ahs.ca/francais)



 Alberta Health  
Services

## PARCOURS ENTREPRISE



Services gratuits  
d'accompagnement  
sur mesure



## PARCOURS EMPLOI



# L'ÉLARGISSEMENT DES BRICS : IMPACTS SUR LE RÔLE DE L'AFRIQUE DANS LE SUD GLOBAL



Depuis la fin de la guerre froide, le concept de «Sud global» a marqué les débats géopolitiques contemporains, prenant une nouvelle dimension avec les bouleversements internationaux du 21<sup>e</sup> siècle, comme la guerre en Ukraine en 2022.

Le concept, de plus en plus présent dans la rhétorique politique et universitaire, est perçu comme un vecteur potentiel de transformation de l'ordre mondial. L'expansion des BRICS, passant de cinq à onze membres (incluant trois pays africains) lors du sommet de Johannesburg en août 2023, suscite fascination et questionnements sur ses impacts pour les dynamiques Sud-Sud, en particulier en Afrique.

Elle offre une occasion d'explorer les enjeux géopolitiques et régionaux, ainsi que les défis et opportunités pour les pays africains. Analyser l'ampleur de cette expansion revient à examiner son potentiel de redéfinition des équilibres mondiaux et les perspectives de coopération bénéfique, dans un contexte où l'Afrique cherche à diversifier ses partenariats internationaux.

## DES BRICS AUX BRICS+ : PAR-DELÀ LA QUANTOPHRENIE

En 2006, les ministres de quatre pays se rencontrent pour préparer la formation du groupe BRIC, basé sur une idée de Jim O'Neill, ancien économiste en chef chez Goldman Sachs. Il souhaitait un rôle accru pour le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine dans l'économie mondiale. À ce moment, l'Afrique du Sud n'était pas incluse, mais elle rejoint le groupe en 2010, formant ainsi les BRICS.

Quatorze ans plus tard, le bilan de l'Afrique du Sud au sein des BRICS est mitigé. Les observateurs indulgents notent que son pouvoir de négociation a augmenté. Le pays est devenu un acteur diplomatique clé sur des sujets mondiaux, participant à des discussions habituellement réservées aux clubs oligarchiques. En matière d'intégration régionale, l'Afrique du Sud est leader, classée première en intégration des infrastructures sur le continent grâce à ses excellentes connexions aériennes, selon l'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA).

Cependant, les analystes **intransigeants** estiment que l'Afrique du Sud, malgré son

appartenance aux BRICS, reste une petite économie. Entre 2010 et 2019, ses performances ont décliné, se situant en dessous de la moyenne de l'OCDE dans plusieurs indicateurs. La Banque mondiale la classe comme le pays le plus inégalitaire au monde, se plaçant au premier rang parmi 164 pays en termes d'inégalités.

L'arrivée de six nouveaux membres (Argentine, Arabie Saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Iran) pourrait-elle résoudre les défis stratégiques et structurels de l'Afrique au sein des BRICS? Cela reste incertain, mais cet élargissement pourrait offrir de nouvelles opportunités et poser aussi de nouveaux défis.

## L'ÉLARGISSEMENT DES BRICS : IMPACTS IMMÉDIATS ET DIFFÉRÉS

Le partenariat entre les BRICS et l'Afrique a-t-il produit une «croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif» espérés par les organisateurs du sommet de 2023? Il nous suffit d'envisager deux types de scénario en guise de réponse, vu le caractère récent de l'élargissement.

### LE SCÉNARIO OPTIMISTE

Le sommet de 2023 a offert à l'Afrique une opportunité de renforcer son leadership sur des enjeux globaux. Au sein des BRICS même, l'Égypte et l'Éthiopie pourraient, avec l'Afrique du Sud, obtenir un droit de veto, bien que les mécanismes de décision des BRICS élargis restent encore nébuleux. Ce droit garantirait une égalité politique, absente des institutions financières traditionnelles (FMI, Banque mondiale), augmentant leur poids politique et leur capacité à défendre les intérêts africains. On peut aussi anticiper un rééquilibrage des relations avec les puissances traditionnelles (États-Unis, Union européenne), avec l'Afrique jouant un rôle de médiatrice entre les BRICS et d'autres blocs économiques.

Sur le plan bilatéral, les trois pays africains pourraient renforcer leur collaboration avec les géants des BRICS, notamment en matière d'investissements, de partenariats commerciaux, et de transferts de technologies et savoirs, avec la Chine et l'Inde comme leaders technologiques. Les possibilités de partenariats (économiques, commerciaux) pourront favoriser l'ouverture

de nouveaux marchés et des investissements étrangers. La Chine, déjà très présente en Afrique (ayant construit le siège de l'Union africaine en Éthiopie) a investi massivement dans des projets d'infrastructure via son initiative de la nouvelle route de la soie.

Si ce scénario peut se résumer en une approche basée sur la solidarité et l'entraide entre pays en développement, avec pour bénéfices des initiatives de partage des meilleures pratiques en matière de développement durable, de santé publique et d'éducation, il reste que l'élargissement des BRICS a son côté cour, mais aussi son côté jardin...

### LE SCÉNARIO PESSIMISTE

Ce scénario souligne les angles morts de l'élargissement. Économiquement, les bons résultats pourraient être attribués aux nouveaux membres et les résultats excellents à l'élargissement. L'exemple de l'Afrique du Sud, parfois accusée de réduire les performances des BRICS, montre la difficulté d'intégrer des économies très diverses. D'un autre point de vue, l'élargissement accentue l'hétérogénéité des valeurs au sein du groupe, mêlant des pays démocratiques (Brésil, Inde, Afrique du Sud) à des régimes autoritaires (Chine, Russie). Certains nouveaux membres, critiqués pour leur réticence à adopter les valeurs démocratiques occidentales, renforcent le pessimisme. Les divisions internes, notamment sur la réforme du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), menacent l'unité apparente du groupe puisque certains, comme la Chine et la Russie, y voient davantage l'augmentation des membres permanents et donc la perte de leur droit de veto.

Sur les autres grands enjeux planétaires, l'élargissement sinon du front antioccidental du moins du bloc des abstentionnistes au sein des instances onusiennes est prévisible. Comme l'avait démontré l'Afrique du Sud auparavant dans la guerre russo-ukrainienne, à l'égard de laquelle le pays adopte une position de neutralité, les dirigeants des trois pays africains des BRICS élargis pourraient se contenter de prendre position pour la paix et non pour un camp.

### LE CONTINENT AFRICAIN ARRIVERA-T-IL À DÉSHABILLER PIERRE SANS HABILLER PAUL?

Certains craignent que l'élargissement des BRICS ne signe l'acte de naissance d'un nouveau néocolonialisme, cette fois asiatique. La domination de la Chine et l'influence de l'Inde au sein des BRICS+ pourraient accélérer cette mutation.

La concurrence entre les membres pour l'accès aux ressources naturelles africaines pourrait exacerber les conflits locaux et régionaux, comme observé dans des pays riches en ressources où les intérêts étrangers divergent. De plus, les accords de coopération et les investissements des BRICS+ risquent d'accroître la dépendance économique et politique des pays africains envers ces puissances émergentes.

Étant donné leur pouvoir de négociation limité, les pays africains devront renforcer leur capacité à prendre des décisions indépendantes et à défendre les intérêts de leur population, notamment en matière de politique économique et de développement. La (re)négociation des conditions des prêts et investissements est un exemple où les puissances dominantes imposent certaines politiques économiques et sociales, réduisant ainsi la marge de manœuvre des gouvernements africains. La pertinence et les perspectives de l'Afrique dans le Sud global pourraient ainsi s'y jouer! ▲



LES ACCORDS DE COOPÉRATION ET LES INVESTISSEMENTS DES BRICS+ RISQUENT D'ACCROÎTRE LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DES PAYS AFRICAINS ENVERS CES PUISSANCES ÉMERGENTES.»

Charlie Mballa



### GLOSSAIRE

#### INTRANSIGEANT

Qui se refuse à toute concession sur le plan des principes



CHARLIE MBALLA  
CHRONIQUEUR

Titulaire d'un doctorat de sciences politiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas (Paris II), **Charlie Mballa** est professeur adjoint en science politique au Campus Saint-Jean (CSJ) de l'Université de l'Alberta, où il enseigne depuis 2017. (Pour en savoir plus sur Charlie Mballa : [lefranco.ab.ca](http://lefranco.ab.ca).)



↑ La Chorale Saint-Jean sera en Acadie cet été. Photo : Courtoisie

## J'APPARTIENS : LA CHORALE SAINT-JEAN D'EDMONTON EN TOURNÉE EN ACADIE CET ÉTÉ

La Chorale Saint-Jean du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, à Edmonton, la plus grande chorale francophone de l'Ouest canadien, et ce, depuis 1937, est sur le point de réaliser un rêve nourri depuis sept ans : celui de partir en tournée en Acadie et de partager sa francophonie en musique avec des communautés francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, du 29 juin au 7 juillet.

**J'** *appartiens*, tel est le nom choisi pour symboliser ce voyage qui, pour de nombreux choristes de la Chorale, est un retour à des racines acadiennes : les grands-parents maternels de son chef de chœur, Laurier Fagnan, étaient de l'Acadie, alors que le grand-père de sa cheffe assistante, Marie-Josée Ouimet, s'était établi en Alberta sans jamais retourner à son bercaïl acadien.

D'une certaine façon, nous appartenons tous à quelqu'un, à quelque chose, à un endroit. La Chorale Saint-Jean appartient d'abord à cette si belle langue qu'est le français et à la musique de cette langue et de cette culture qui la nourrit



LE FRANCO EN COLLABORATION DE LA CHORALE SAINT-JEAN D'EDMONTON

et l'inspire. Elle se réjouit de chanter les histoires qui témoignent de la vitalité de sa communauté francophone.

Une des chansons emblématiques de cette tournée, *Le retour*, écrite par la compositrice franco-albertaine France Levasseur-Ouimet, exprime justement cet attachement à des racines qui forment notre identité. La Chorale Saint-Jean appartient à ces histoires et à ces peuples qui lui ont **inculqué** cette fierté d'appartenir à quelque chose de plus grand et de plus beau. Elle se donne à cette merveilleuse forme d'art qu'est le chant choral, au privilège de chanter côte à côte avec des gens qui se ressemblent malgré leurs différences.

### ELLES S'APPELAIENT MARIE

La Chorale Saint-Jean présentera, entre autres, *Elles s'appelaient Marie*, une grande suite pour chœur, solistes et piano écrite pour elle par France Levasseur-Ouimet et arrangée par Allan Bevan. Ce spectacle multimédia en seize tableaux évoque les joies et les

peines d'une jeune fille, Marie, partie de l'Est pour s'établir dans l'Ouest au début du XX<sup>e</sup> siècle. Comme la plupart des femmes s'appelaient Marie à l'époque, cette suite représente donc l'histoire universelle des femmes pionnières qui ont tant sacrifié pour leurs familles et l'établissement de nouvelles communautés.

Riches en émotions, les magnifiques chansons de cette œuvre ne manquent jamais d'évoquer chez les spectateurs des sentiments d'appartenance à leurs racines ou de nostalgie pour les départs et adieux vécus au cours de chacune de leurs vies. Ponctué entre chaque chanson d'une narration par Carole Saint-Cyr, elle aussi Acadienne, la Chorale chante sur un fond de photos tirées de l'histoire de ces pionniers venus de l'Est, accompagnée de danses ou de saynètes provoquant rires ou pleurs.

La Chorale Saint-Jean a hâte de rencontrer son public de Moncton où elle aura l'immense joie de joindre ses voix à celles du Chœur Beauséjour, ensemble bien connu de la région, dirigé par Monique Richard. Le périple se poursuivra à Caraquet et Bathurst où elle partagera la scène avec La famille LeBlanc lors des festivités du 1<sup>er</sup> juillet. Après une reprise à Moncton, la Chorale Saint-Jean se dirigera à l'Île-du-Prince-Édouard, à Charlottetown et Summerside plus précisément, pour deux concerts pour lesquels nous remercions Margot Rejskind et la *Island Choral Society* de leur appui.

En plus de la suite *Elles s'appelaient Marie*, la Chorale partagera son répertoire d'œuvres variées choisies spécialement pour cette tournée. C'est un rendez-vous à ne pas manquer et une rencontre inoubliable de cultures au nom de l'amour du chant choral et de l'amitié. La Chorale Saint-Jean se fait une joie de vous rencontrer cet été! ▲

### ITINÉRAIRE DE LA TOURNÉE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

- Dimanche 30 juin, Moncton, Central United Church à 19h
- Lundi 1<sup>er</sup> juillet, Bathurst, Coronation Park à 10h45
- Lundi 1<sup>er</sup> juillet, Bathurst, First United Church à 19h
- Mardi 2 juillet, Caraquet, Église Saint-Pierre-aux Liens à 19h30
- Mercredi 3 juillet, Moncton, Central United Church à 19h30

### ITINÉRAIRE DE LA TOURNÉE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

- Jeudi 4 juillet, Summerside, Trinity United Church à 19h30
- Vendredi 5 juillet, Charlottetown, St. Paul's Anglican Church à 19h30

### GLOSSAIRE

**INCULQUER**  
Enseigner quelque chose d'une façon durable



## INTÉGRATION entrepreneuriale réussie

### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR RÉSIDENTS PERMANENTS

CONSEILS, RESSOURCES, FORMATIONS.

Contactez-nous dès maintenant pour prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers : [info@parallele-ab.ca](mailto:info@parallele-ab.ca).



Financé par :

Funded by:

 **Parallèle**  
ALBERTA



Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees and Citizenship Canada



↑ Alain Bertrand est le nouveau président de la station francophone d'Edmonton. Photo : Courtoisie

## RADIO CITÉ : TROUVER LA STABILITÉ DANS L'INCERTITUDE

La station **Radio Cité**, à Edmonton, a traversé une année tumultueuse en 2023, principalement en raison d'enjeux financiers considérables. Bien que la situation demeure fragile, son récent déménagement dans les locaux de CKUA, son nouveau partenaire anglophone, a apporté un certain soulagement. Si l'arrivée d'un nouveau président à son conseil d'administration, Alain Bertrand, insuffle un certain vent de renouveau, des décisions importantes devront être prises dans les prochaines semaines pour assurer l'avenir de la radio.



« NOUS AVONS DÉCIDÉ D'AVOIR UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE QUI SE DÉROULERA FORT PROBABLEMENT LE 27 JUIN. »  
Alain Bertrand

\* **GLOSSAIRE**  
**PRÉCAIRE**  
Instable, fragile



GABRIELLE AUDET-MICHAUD  
JOURNALISTE

**L** E FRANCO : BONJOUR ALAIN. AVANT DE PLONGER AU CŒUR DU SUJET, POURRIEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE RAPIDEMENT VOTRE PARCOURS AFIN QUE NOS LECTEURS PUISSENT EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR VOUS?

**ALAIN BERTRAND** : Je travaille pour le gouvernement [fédéral] depuis 2003. J'ai aussi travaillé à l'ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta) pendant quelques années et j'ai même été correspondant pour *Le Franco* à Calgary! J'ai voyagé, j'ai enseigné en Afrique... Bref, j'ai fait plein de choses. [...] À la base, je suis originaire du Manitoba.

**LE FRANCO** : VOUS REMPLACEZ ANNIE MCKITRICK À LA PRÉSIDENTIE DEPUIS PEU. À QUEL MOMENT EST SURVENU CE CHANGEMENT?

**A. B.** : Le changement avec moi s'est effectué le 19 mai 2024.

**LE FRANCO** : VOUS TENIEZ AUPARAVANT LE RÔLE DE VICE-PRÉSIDENT, COMMENT ENTRE-VOYEZ-VOUS CE CHANGEMENT DE RÔLE?

**A. B.** : La situation de la radio n'est pas très rose. Nous avons des dettes à payer et nous dépendons encore beaucoup trop des financements gouvernementaux. Il faut que l'on revoie un peu notre programmation, il faut aussi faire un sondage pour s'assurer de répondre aux besoins et attentes de la communauté francophone de la grande région d'Edmonton.

Ce ne sera pas une présidence facile. Notre AGA [du 6 juin] n'a pas attiré le nombre de personnes requises pour un quorum. Le quorum était de quinze, nous étions sept. Nous avons décidé d'avoir une assemblée générale extraordinaire qui se déroulera fort probablement le 27 juin.

À l'ordre du jour, nous devons prendre des décisions importantes pour l'avenir de la radio. Je ne veux pas aller

trop en détail là-dessus, mais en gros, on parlera de l'avenir de la radio.

**LE FRANCO** : SI VOUS AVIEZ À DÉCRIRE LE PARCOURS DE RADIO CITÉ DANS LA DERNIÈRE ANNÉE EN TROIS MOTS, QUELS SERAIENT-ILS?

**A. B.** : En trois mots, je ne sais pas, mais le mot qui me vient en tête, c'est : stabilisation. Il faut comprendre que la radio perdait énormément d'argent, nous l'avons stabilisée en déménageant de La Cité francophone. Ça nous a donné accès à de l'équipement beaucoup plus moderne, un meilleur studio, ici, c'est beaucoup moins bruyant.

Nous avons aussi stabilisé la vente de publicités. Nous faisons maintenant affaire avec une personne au Québec qui s'assure qu'on ait accès aux publicités fédérales, ce que nous n'avions plus depuis un certain temps.

L'équipe demeure très mince. Nous avons quatre employés, dont deux qui reçoivent seulement des honoraires régulièrement. Tout ça dépend encore du financement fédéral. Nous n'avons pas encore généré assez de revenus pour pouvoir payer une direction. Mais au moins, on ne perd plus d'argent. On a les mêmes dettes, mais elles n'ont pas continué à s'accumuler.

**LE FRANCO** : À COMBIEN LES DETTES PEUVENT-ELLES ÊTRE ÉVALUÉES?

**A. B.** : On a un peu moins de 100 000 dollars de dettes.



↑ Radio Cité, le son du grand Edmonton, a vu sa situation se stabiliser depuis son déménagement dans les locaux de CKUA. Photo : Archives - Le Franco

**LE FRANCO** : VOUS ÉVOQUIEZ QUE LA COLLABORATION AVEC CKUA AVAIT PERMIS DE STABILISER LA SITUATION AU NIVEAU FINANCIER, Y-A-T-IL D'AUTRES TYPES DE PARTENARIATS QUI POURRAIENT ÊTRE ENVISAGÉS POUR VOUS RENDRE LA VIE PLUS FACILE?

**A. B.** : Une des solutions qui a été suggérée, c'est la création d'une genre de fédération des médias francophones, Radio Cité en ferait partie, tout comme les deux autres radios francophones et peut-être même *Le Franco*. On pourrait se partager non seulement des employés, mais aussi des articles, des émissions. C'est un concept intéressant à explorer.

[...] Cela pourrait aussi être de créer une entité avec les radios francophones où on se partage une direction centrale, si tout le monde est d'accord, mais on a seulement eu des pourparlers à ce sujet, il n'y a aucune décision qui a été prise, rien de concret.

Nous travaillons également avec l'ARCOT (Association des radios communautaires de l'Ouest et des Territoires). La directrice [Alyson Roussel] était à la tête de Boréal FM auparavant. Elle nous a suggéré plein de choses, il y aurait notamment la possibilité que l'ARCOT gère certains dossiers jusqu'à ce qu'on se remette sur pied, mais encore là nous en sommes à l'étape des pourparlers.

**LE FRANCO** : IL SEMBLE QUE LÀ-DESSUS, IL SEMBLE QUE LA SITUATION DES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES EN ALBERTA DEMEURE UNANIMEMENT ASSEZ PRÉCAIRE. EST-CE QUE POUR RADIO CITÉ, LA QUESTION DU FOND [DE PROGRAMMATION] DEMEURE UNE PRIORITÉ?

**A. B.** : Il y a une décision très récente de Patrimoine canadien qui nous indique qu'à partir de l'automne 2025, nous pourrions y être éligibles et soumettre une demande. C'est une excellente nouvelle. Le problème, c'est de survivre jusqu'à l'automne 2025...

Tout ça, c'est aussi grâce à l'ACFA qui a parlé à Patrimoine et démontré l'importance des médias communautaires.

**LE FRANCO** : COMMENT VOYEZ-VOUS ÉVOLUER RADIO CITÉ DANS LES TROIS PROCHAINES ANNÉES?

**A. B.** : Nous avons tous des rêves... C'est certain que j'aimerais que la radio puisse prendre sa place au sein des médias locaux et que ce soit un élément important de la stratégie de communication communautaire. J'aimerais que les organismes puissent dépendre de Radio Cité pour couvrir les événements.

Nous sommes très heureux à CKUA et nous aimerions continuer à développer des partenariats avec eux et peut-être avoir accès à leur bande musicale.

Éventuellement, j'aimerais beaucoup rediriger Radio Cité vers l'Internet. Nous sommes obligés d'avoir une antenne pour répondre aux critères du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et ceux des bailleurs de fonds, mais nous avons l'option de faire les deux. Ça nous permettrait de rejoindre Calgary et d'élargir notre marché. ▲



Avec l'application gratuite **Le Francopass**, pratique ton français en découvrant la francophonie locale!

• Pour t'inscrire au FP, rends-toi sur : [francopass.artsrn.ualberta.ca/](http://francopass.artsrn.ualberta.ca/)



• Code FP valable du 20 juin au 03 juillet 2024: **dsujnns0**



# FÉLICITATIONS À NOS FINISSANTS ET FINISSANTES 2024

## ÉCOLE HÉRITAGE



Janelle  
Beaudoin



Gabriel  
Fillion



Chelsea  
Fischer



Alix  
Maisonneuve



Logan  
L'Abbé



Zoé  
Roy



Yannick  
Salaün



Jalil  
Levesque



Raphaël  
Soucy

## ÉCOLE DES QUATRE-VENTS



Beau  
Gaudett



Gabriel  
Côté



Giovanni  
Gbekou



Kory  
Lavoie



Sacha  
Nickonchuk

## ÉCOLE NOUVELLE FRONTIÈRE



Mouhamadou  
Thiam



Makayla  
White



Jason  
Lawson

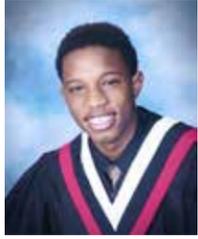


Conseil scolaire  
**FrancoSud**

## Félicitations aux finissants 2024 du FrancoSud!

Que les connaissances que vous avez acquises  
et les amitiés que vous avez tissées vous  
aident à réaliser vos plus grands rêves.

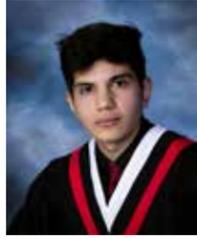




Abdourahmane Balde



Alam Karimi



Alejandro Riva



Alexandra Lessard-Deyell



Alexandre Risbud-Vincent



Ali Yazbeck



Ava Guay



Ava Guay



Azaro Gorloo



Brian Keggop



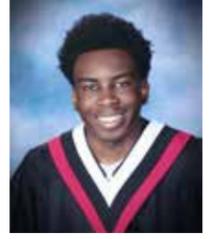
Bryanna Patipe Nawe



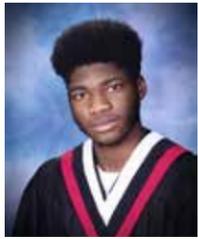
Cassandra Pasveer



Chesney Kufuor-Boakye



Christian Nguetse Achoungmo



Christopher Mavungu



Elise Villeneuve



Emelia Drouin



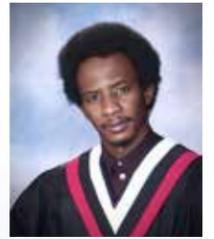
Emily Duarte



Fahd Hamrouni



Guillaume Kyoma



Hassan Souguia



Hilarie Loualanga



Jessica Winchester



Johan Stacey Saahmi Mondjo



Julie Bonnal



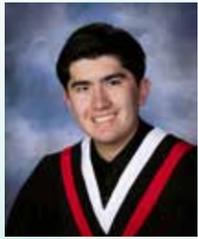
Justin Aasen Courtemanche



Karim Laaroussi



Khadigha Osman



Kyan Barclay



Lea Fabbro-Smith



Leah De Montigny



Ange-Pascal Legr



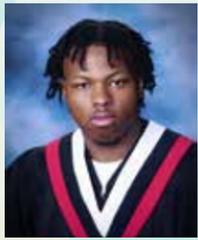
Leonardo Diaz



Marc Sakr



Maya Mohamed



Mustapha Yeslem



Nathanael Tchekoulong



Noah Rotel



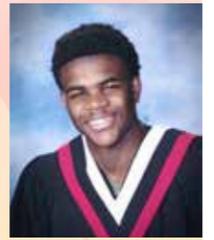
Nurgul Keskin



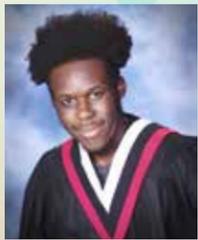
Nurullah Goksu



Ollie Drouin



Peter Louissaint



Peter Makoumbou



Raphaël Legault



Saadiya Konate



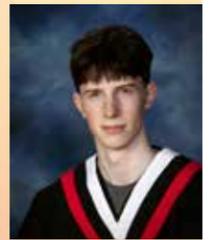
Sebastian Amesquita



Simone Pellerin-Wood



Torrance Nkomo



Tyler Supinski



Zachary Fowler



Anna Mercier



Diego Ustariz



Élodie Vincent



Kaylee Anderson



Kwaku Otchere



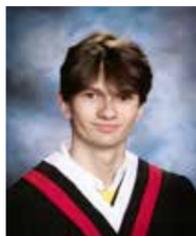
Maverick Henshaw



Megan Zanidean



Nicolas Lagos



Noah Mugford



Rachel Ojo



Sarah-Ève Boivin



Wesley Bromley



Zalia Lee



Alexis Peters-Smith



Askia Tahirou



Kawtar El Hajjami



Ariane Létourneau Lavoie



Brayan Sonna



Bruce Lopez



Daniella Akuzwe



Gaël Mundele



Kashala Davina



Amélie Gouttin



Constantin Ciobanu



Hana Oikawa



Hazel-Victoria Baumbach



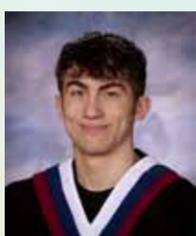
Jax Patenaude



Léonie Rondeau



Liam Roussel



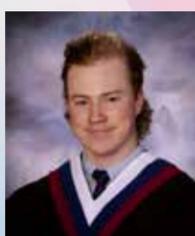
Loïc Beaton



Olivier Asselin



Rebecca El-Mairy



Wyatt Ewing



Zaedan Trinh



Dominique Malenfant Clavel



Finn Twomey



Isis Burnett



Matthew Buttery



Maya Gonzalez



Xylee Fredette



Antonin Roux



Conrade Akono Bitá



Gabriel Paim Charchat



Jean-Christian Hounsokou



Laura Vanegas



Luc Sinclair



## LE PROJET POUTINE PRODIGIEUSE DE L'ÉCOLE JOSEPH-MOREAU

Les élèves de 8<sup>e</sup> année de l'école Joseph-Moreau ont joint l'utile à l'agréable en invitant tous leurs camarades à participer à un diner poutine. L'événement appelé « Projet Poutine Prodigieuse » marquait la clôture de l'étude du roman de l'auteure Andrée Poulin intitulé *La poutine la plus grosse du monde*.

Ce livre raconte l'histoire de Thomas, un adolescent de 14 ans, abandonné par sa mère quelques années auparavant. Il décide de la retrouver en cuisinant la plus grosse poutine au monde afin d'inscrire son nom dans le livre des records Guinness. Pour ce faire, il cherche plein de commanditaires pour financer son projet et il invite les médias afin d'être le plus bruyant possible.

Pour le « Projet Poutine Prodigieuse », les élèves de 8<sup>e</sup> année, accompagnés par leurs enseignantes, ont suivi de près toutes les démarches du personnage principal du roman dans l'organisation de l'événement. La seule différence est qu'ils n'ont pas cuisiné la plus grosse poutine au monde, mais bien 163 poutines individuelles afin de permettre à tous les élèves et membres du personnel d'y goûter. Trois sortes sont proposées : classique, poulet ou saucisse. Sans aucune surprise, la poutine classique était la plus populaire.

Pour organiser cet événement, chaque élève de 8<sup>e</sup> année a eu un rôle à jouer. Certains étaient chargés de rechercher des commanditaires, d'autres étaient les cuisiniers officiels, un autre était le photographe officiel et un autre s'occupait des médias traditionnels et sociaux.

Pour cuisiner le mets québécois, les élèves, aidés de leurs enseignantes, ont sollicité des commanditaires pour obtenir tous les ingrédients nécessaires tels que la sauce brune, les frites, le fromage en grains, le poulet et les saucisses. L'enseignante de 8<sup>e</sup> année Mary-Noah Ndateramye indique que tous les donateurs étaient contents de soutenir cette belle initiative.

Afin de bénéficier d'une couverture de l'événement, l'école a contacté les médias. Radio-Canada ICI Alberta a répondu à l'appel et réalisé un reportage.

Tous avaient le sourire aux lèvres pendant la préparation des poutines. Cette activité scolaire hors du commun est, d'après Mary-Noah Ndateramye, une belle façon pour les jeunes de se rappeler du roman *La poutine la plus grosse du monde* d'Andrée Poulin. Les poutines étaient délicieuses. Avec cette première édition réussie, l'école espère en faire une tradition pour les années à venir.



CHRONIQUE «JARDINAGE»



↑ Les abeilles profitent bien de la période de floraison du lilas. Photo : Justine Dubrûle

# JARDINER, C'EST COLLABORER AVEC LES POLLINISATEURS

L'Alberta produit près de 40% du miel au pays, ce qui correspond au plus haut pourcentage de miel produit dans une seule province canadienne. Nous vivons bel et bien dans le pays des abeilles mellifères et la région de Rivière-la-Paix ne fait pas une exception. L'apiculture caractérise le paysage culturel et économique de la région, mais il ne faut pas oublier que la liste de défis propres à l'industrie ne fait que s'agrandir.

**J**e vous propose donc de plonger dans le monde du nectar et du pollen afin de faire notre possible, nous qui sommes jardiniers, pour sauver nos amis, les pollinisateurs.

L'avenir des abeilles s'avère de plus en plus précaire. Si l'hiver ne les menace pas déjà, leur survie est encore plus fragilisée par de petites pestes et les maladies qui s'infiltrent dans les colonies.

Les apiculteurs doivent apprendre à gérer toutes ces composantes afin d'assurer la force et la santé de leurs colonies. Cependant, ils ne sont pas seuls dans la lutte pour la survie des abeilles.



JUSTINE DUBRÛLE  
CHRONIQUEUSE

des légumes et des fruits, des arbres et des buissons qui fleurissent en alternance durant l'été ou encore toute la saison.

Je vous propose d'adopter cette perspective afin que les pollinisateurs ne se retrouvent pas dans un désert floral. Comme le nom l'indique, un désert floral est un endroit où il n'y a aucune fleur.

Ainsi, après la période de floraison du colza, qui occupe des milliers d'hectares albertains, il y a beaucoup moins de sources de nectar et de pollen pour les pollinisateurs. À ce moment-là, il est important de leur procurer d'autres sources de nourriture dans le monde naturel afin qu'ils puissent continuer à prospérer pendant le restant de l'été.

Je vous suggère aussi de ne pas arroser votre gazon avec des herbicides. Les abeilles mellifères adorent les pissenlits et c'est une source très importante de nourriture

« LES POLLINISATEURS JOUENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LE CYCLE DE PRODUCTION DE NOURRITURE. SANS EUX, NOS FRUITS ET LÉGUMES SERAIENT PLUS PETITS, DÉFORMÉS, ET CERTAINS N'EXISTERAIENT SIMPLEMENT PLUS. »

## GLOSSAIRE

### VIVACE

Plante qui vit plus de deux ans

pour elles, surtout à un moment de l'année où peu d'autres fleurs sont encore sorties.

Laissez-les faire leur temps. C'est une habitude qui demande un peu de patience, mais elle en vaut la peine pour nos abeilles.

## LÉGUMES, FRUITS ET FLEURS

Les pollinisateurs jouent un rôle important dans le cycle de production de nourriture. Sans eux, nos fruits et légumes seraient plus petits, déformés, et certains n'existeraient simplement plus.

Alors que nous avons besoin d'eux, une très bonne façon de les aider à survivre et à continuer d'effectuer leur rôle dans la chaîne alimentaire est de leur donner une multitude de fleurs.

Les fruits de la famille des cucurbitacées (ex. : courgettes, citrouilles, concombres) ont notamment besoin d'être pollinisés afin de produire un fruit. Leur pollen est trop lourd pour qu'il voyage par le vent de la fleur mâle à la fleur femelle. C'est donc aux abeilles de transporter le pollen d'une fleur à une autre.

Les fruits de la famille des solanacées (ex. : tomates, aubergines, poivrons) n'ont généralement pas besoin d'être pollinisés, mais produiront de plus gros fruits s'ils le sont. Dans leur cas, ce sont les bourdons qui ont la capacité de secouer leurs fleurs et de propager le pollen.

Enfin, les légumes racines (ex. : carottes, oignons, betteraves), eux, n'ont pas besoin d'être pollinisés.

Ainsi, dans votre potager, je vous conseille d'atteindre un équilibre entre les fruits et les légumes qui ont besoin d'être pollinisés et ceux qui n'ont pas besoin de l'être. Ou vous pouvez simplement faire l'effort de semer quelques plantes de la famille des cucurbitacées afin de donner quelques fleurs à nos pollinisateurs tout le long de la saison.

Pour vos jardins, je vous conseille de planter les fleurs suivantes : le lupin, l'échinacée, le phlox paniculé, la monarde et le népéta. Les abeilles adorent ces **vivaces**. Ou pourquoi pas du lilas, des rosiers sauvages et même des pommiers, si votre climat le permet.

Puis, si vous êtes à la recherche de fleurs annuelles, envisagez de planter des tournesols, de la verveine, du lantier ou des dahlias.

Un changement de perspective ne veut pas nécessairement dire que vous devez tout recommencer à zéro. Il s'agit simplement de considérer l'impact de nos choix sur les pollinisateurs. Si vous jardinez déjà, je vous assure que vous êtes sur la bonne piste.

Inconsciemment, vous avez sans doute déjà sélectionné des variétés de plantes qui fleurissent toute la saison. ▲

## DES FLEURS POUR LES POLLINISATEURS

Nous qui avons des potagers et des jardins pouvons contribuer à cette lutte en concevant nos jardins en fonction des pollinisateurs, c'est-à-dire en choisissant



**Justine Dubrûle** est chroniqueuse à Nord-Ouest FM. Elle détient un baccalauréat en anglais de l'Université de Lethbridge et une maîtrise en études

françaises de l'Université de Waterloo. Après plusieurs emplois d'été à la radio communautaire, elle s'est décidée à y revenir afin d'explorer plus en profondeur ses capacités rédactionnelles dans le but, un jour, d'aborder les thèmes du retour, du paysage, de la néo-régionalité et de l'identité francophone en tant qu'auteure.

## LE FRANCO

### L'ÉQUIPE

- **POUR CONTACTER LE JOURNAL :** RECEPTION@LEFRANCO.AB.CA
- **ARNAUD BARBET** RÉDACTEUR EN CHEF PUPITRE@LEFRANCO.AB.CA
- **ISABELLE DÉCHÈNE GUAY** RÉVISEURE
- **GABRIELLE AUDET-MICHAUD** JOURNALISTE JOURNALISTE.CALGARY@LEFRANCO.AB.CA
- **CORRESPONDANTS ET CHRONIQUEURS** ÉTIENNE HACHÉ, JUSTINE DUBRÛLE, GÉRARD LÉVESQUE (IJL), MARINE ERNOULT (FP), CHARLIE MBALLA
- La maquette et le graphisme **ANDONI ALDASORO ROJAS**

**LE FRANCO** est la propriété de l'ACFA. Au niveau national, il est représenté par Lignes Agates Marketing (anne@lignesagates.com | 905 599-2561). Le Franco est imprimé par Central Web, à Edmonton. La reproduction d'un texte ou d'une photo par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite du journal.

**Lettres ouvertes:** Le Franco est ouvert à la publication de lettres ouvertes. La rédaction se réserve le droit de limiter la longueur du texte ou de ne pas publier la lettre si le contenu est jugé diffamatoire, injurieux ou discriminatoire.

**Annances:** Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité du journal se

limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du Franco.

**Avis lecteurs:** N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires en écrivant à l'adresse reception@lefranco.ab.ca

L'équipe du Franco reconnaît qu'elle exerce ses activités sur les territoires visés par les traités no 4, 6, 7, 8 et 10, des lieux de rencontre traditionnels et la patrie de nombreux peuples autochtones dont les Cris, les Dénés, les Sioux Nakota, les Saulteaux, les Ojibwés, les Niitsitapi (Pieds-Noirs) et les Métis. Nous prenons acte de leur empreinte sur ce territoire au fil des siècles et de leur rapport spirituel et concret à la terre, source d'un riche patrimoine pour notre vie communautaire.



Lignes Agates Marketing



Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada



Exerçons notre esprit critique



CHRONIQUE «ESPRIT CRITIQUE»



# NON, MONSIEUR TRUMP, LA JUSTICE N'EST PAS LA LOI DU PLUS FORT

La justice repose sur la rectitude. Elle requiert un ensemble de règles et de lois capables de régir les rapports entre les personnes dans une société. D'ailleurs, en latin, *justitia* signifie la conformité au droit.

« C'EST PAR INCAPACITÉ DE SATISFAIRE SES PASSIONS SENSIBLES QUE LA FOULE FAIT L'ÉLOGE DES VERTUS ET CRÉE LES VALEURS MORALES. LE FORT, LUI, NE SE MODÈRE JAMAIS; IL DÉDAIGNE CES VALEURS DE LA FOULE. IL EST À CE TITRE SEMBLABLE À UN TYRAN QUI N'A D'AUTRE OBJECTIF QUE DE CONSERVER LA PUISSANCE (LE POUVOIR) CONTRE LA LOI INSTITUÉE PAR LE PEUPLE. »

Que seraient les relations humaines sans les règles et les lois établies? ils spontanément justes et soucieux de respecter l'intégrité physique et morale des autres? C'est la question à laquelle tente de répondre Platon dans le livre 1 de *La République*, ainsi que dans *Gorgias*. On y trouve la thèse (socratique) selon laquelle la justice s'enracine dans un ordre universel, naturel et transcendant.

Pour les Grecs anciens, tout particulièrement pour Socrate, maître à penser de Platon, ce que transgresse celui qui commet une injustice, ce n'est pas seulement une limite instituée par l'homme, c'est aussi une limite naturelle. La justice à l'œuvre dans la cité grecque antique constitue une partie de la justice universelle : loi (*nomos*) et nature (*phusis*) sont ainsi intimement liées.

## LA RÉPONSE DES SOPHISTES

Mais de jeunes sophistes, Thrasymaque et Calliclès, nettement plus radicaux et subversifs que leurs aînés, estiment que les lois sont artificielles et conventionnelles. Selon eux, elles n'existent qu'afin d'assurer la conservation et la satisfaction des intérêts privés. Or, dans la mesure où l'intérêt est aussi le propre du tyran, la justice n'est plus qu'à l'avantage du plus fort contre la majorité. D'où la nécessité d'établir de nouvelles lois susceptibles de répondre aux désirs et aux aspirations individualistes.

En réalité, les sophistes n'ont que faire de l'esprit des lois, que Socrate conçoit comme une règle générale et impérative essentiellement imposée par les coutumes et les traditions. Au contraire, pour eux, la loi est l'œuvre des faibles dans leur lutte contre les plus forts. Calliclès va même jusqu'à admettre que, dans l'ordre de la nature, la force est la loi suprême. Pour les sophistes, les faibles, qui se retranchent derrière les lois, sont mus par le ressentiment à l'égard des plus forts, mais qu'ils envient pour leur supériorité naturelle.

Reste que pour Socrate, la thèse de Calliclès ne tient pas la route. Si la multitude impose sa loi égalitaire, c'est parce qu'elle est plus forte que l'individu et ainsi cette justice égalitaire devient l'expression d'une supériorité naturelle et non celle d'une institution ou d'intérêts de classe, comme le croit Calliclès. Celui-ci tourne donc dans un cercle vicieux. Socrate, lui, prétend mettre la force de la valeur au-dessus de la valeur de la force. Comme dira plus tard Jean-Jacques Rousseau dans le *Contrat social* (livre 1, chapitre 3) : «Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir».

Calliclès n'est pas de cet avis. À ses yeux, seuls les plus habiles peuvent être considérés comme étant ceux qui ont les plus fortes passions. Il est nécessaire de les entretenir et d'utiliser le courage et l'intelligence pour leur prodiguer tout ce qu'elles désirent. D'où la métaphore du «tonneau percé» dont parle Platon dans *Gorgias* afin de caractériser le pouvoir sans limites des sophistes. Pour ceux-ci, les valeurs morales sont le fruit de la faiblesse de la foule.

C'est par incapacité de satisfaire ses passions sensibles que la foule fait l'éloge des vertus et crée les valeurs morales. Le fort, lui, ne se modère jamais; il **dédaigne** ces valeurs de la foule. Il est à ce titre semblable à un tyran qui n'a d'autre objectif que de conserver la puissance (le pouvoir) contre la loi instituée par le peuple. Conclusion : pour Thrasymaque et Calliclès, la vertu, c'est la vie facile et l'intempérance; elle naît de la satisfaction des passions du plus fort.

## LA RÉPLIQUE DU SOCRATE DE PLATON

Socrate s'oppose à l'approche des sophistes en



↑ Donald Trump. Photo : Wikimedia Commons

tendant d'arracher la justice aux intérêts particuliers et en l'instituant en absolu. Selon lui, il importe d'en défendre l'existence contre tous ceux qui, comme Thrasymaque et Calliclès, affirment que «personne n'est juste volontairement». Les sophistes donnent du plaisir au corps et aux instincts, alors que l'enseignement de la justice est comme la médecine qui préserve la santé du corps sans rechercher l'intérêt personnel. Cette distinction entre *profiter* et *soigner* dans le livre 1 de *La République* vise à montrer que l'homme juste ne profite jamais et qu'il vaut mieux une vie réglée et ordonnée que la démesure et l'intempérance.

La justice n'est donc pas une illusion. Elle exige l'éducation des citoyens et le bon gouvernement de la cité. Idéal de la communauté politique, elle doit être une vertu morale en chaque individu. Ainsi, contre tous ceux qui soutiennent que «nul n'est juste volontairement», que la justice comme vertu n'existe pas, qu'elle n'est qu'une question d'apparence et de bonne réputation, ce que suggère Glaucon dans le livre 2 de *La République*, Platon montre par la voie de Socrate que c'est le rôle de l'éducation d'élever chacun à la sagesse, au courage et à la tempérance.

Certes, l'homme a tendance à vouloir s'attribuer plus que les autres au mépris de tout. Si, comme Gygès (livre 2 de *La République*), nous trouvons un anneau nous rendant invisibles, nous commettrions peut-être les pires injustices. Mais le problème de Gygès, c'est qu'il était privé d'éducation et qu'il vivait hors de la cité. Or, l'enjeu de la politique, c'est précisément de rendre les citoyens meilleurs, et ce, contre leurs penchants égoïstes.

C'est pourquoi, dans *La République*, Platon établit un parallèle entre la justice dans l'âme (du fait que l'homme possède la raison) et la justice politique dans la cité. La justice est belle en nous comme elle est bonne et souhaitable dans la cité; elle est ce qui maintient chaque chose à sa place dans un ordre gouverné par l'idée de Bien. Ce qui

conduit Platon à une description de la cité idéale. Celle-ci est composée de trois classes :

- 1- les philosophes (la race d'*or* réputée pour ses qualités intellectuelles) dirigent la cité;
- 2- les guerriers ou soldats (la race d'*argent* réputée pour ses qualités physiques) défendent la cité;
- 3- les artisans et les commerçants (race de *fer*, d'airain ou de bronze) procurent le bien-être matériel aux membres de la cité.

Cette tripartition des fonctions sociales correspond également à une tripartition de l'âme de l'homme. Or, étant donné qu'il y a dans l'âme trois sortes de fonctions (1- la partie raisonnable : *noûs*; 2- une partie impétueuse qui peut résister au désir lui-même, soit le cœur ou la colère : *thumos*; 3- la partie aveugle, sauvage et irréfléchie, appelée aussi «désir» : *epitumia*), il y a forcément, selon Platon, trois sortes de principes d'action en l'homme (1- la connaissance : amie de la sagesse; 2- *l'ardeur* : amie de la gloire; 3- et les *désirs* : amis du gain). Quant aux désirs eux-mêmes, Platon en énumère trois sortes : 1- les désirs *nécessaires* et *légitimes* (manger et boire); 2- les désirs *non nécessaires* et *superflus* (l'argent); 3- les désirs *dérégés* (bestiaux et maléfiques).

## MORAL DU DIALOGUE ENTRE SOCRATE ET LES SOPHISTES SUR LA JUSTICE

*Se conformer* aux lois ne suffit pas à être juste. Comme le souligne Socrate, il faut aussi ne pas commettre la moindre injustice; donc, en quelque sorte, agir par *devoir*, comme dit Emmanuel Kant dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), c'est mettre en pratique l'idée de droiture propre à la justice.

J'ai rédigé cette chronique en pensant aux récents déboires de Donald Trump et à toutes celles et tous ceux qui continuent de le soutenir ou qui s'en revendiquent. À Trump, ainsi qu'à tous ses clones, aux États-Unis, au Canada, en Europe et ailleurs dans le monde, il faut répondre que la justice n'est pas la loi du plus fort. ▲

## GLOSSAIRE

### DÉDAIGNER

Considérer, par orgueil, par fierté ou par dignité, une chose ou une personne comme indigne d'attention ou d'intérêt

Étienne Haché est philosophe et professeur de Lettres / Philosophie.

ÉTIENNE HACHÉ  
CHRONIQUEUR